

COMMUNICATION SUR L'ENGAGEMENT (COMMUNICATION ON ENGAGEMENT, COE)



ONG IVOIRE DEVELOPPEMENT DURABLE (IVOIRE DD)

Période couverte par la présente Communication sur l'engagement

De : Janvier 2014 A : Aout 2016

Partie1 : Déclaration de soutien continu par la Présidente d'Ivoire DD

Abidjan,

A nos parties prenantes :

Je suis heureuse de confirmer que l'ONG Ivoire Développement Durable réitère son soutien envers le Pacte mondial des Nations Unies et ses dix principes dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Ceci représente notre Communication sur l'engagement avec le Pacte mondial des Nations Unies .Vos réactions sur son contenu sont les bienvenues.

Dans cette Communication sur l'engagement, nous décrivons les actions prises par notre organisation pour soutenir le Pacte mondial des Nations unies et ses principes, comme suggéré pour une organisation comme le nôtre. Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

Bien sincèrement

Danièle DONA-FOLOGO

Présidente d'Ivoire DD

Partie II. Description des actions

Thème	Principes	Actions réalisées	Période
Droits de l'Homme	<p>Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme</p> <p>Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.</p>	<p>La promotion du genre féminin est un axe important concernant le respect des droits humains pour l'ONG à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La composition de son bureau • Et la mise en œuvre de projets faisant la promotion de la femme 	Depuis 2008
Normes du travail	<p>Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.</p> <p>Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.</p> <p>Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.</p> <p>Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de séminaires de sensibilisation contre le travail des enfants en plantation agroindustrielle ; • Elaboration d'un plan d'actions de lutte contre le travail des enfants pour une entreprise agroalimentaire ; • Appui aux entreprises dans la mise en œuvre de programme RSE (« here for a tree » et « Follow the sun » avec la Standard Chartered Bank de Côte d'Ivoire 	<p>(avril 2014)</p> <p>(juin 2014)</p> <p>Juillet 2013</p> <p>Octobre 2015</p>
Environnement	Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'éducation au développement durable financé par un groupe 	Depuis 2008

	<p>problèmes touchant à l'environnement.</p> <p>Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement</p> <p>Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement</p>	<p>pétrolier basé sur 5 thèmes :</p> <p>La gestion des déchets, la gestion de l'énergie, la gestion de l'eau, le respect de la biodiversité, le respect des notions d'hygiène</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une campagne de sensibilisation intitulée « Je ne gaspille pas l'eau de robinet de mon école » financée par la Banque Africaine de Développement 	<p>Mars 2015</p>
<p>Lutte contre la corruption</p>	<p>Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'une clause anticorruption dans les Règlements intérieurs et Statuts • Signature d'une attestation anticorruption par tous les membres de l'ONG • Introduction dans chaque convention de partenariat ou contrat d'une clause anticorruption avec tous les prestataires de services ou consultants 	<p>Juin 2014</p>